

# RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le  
soussigné, QUE :**

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs a procédé à l'adoption, lors de la séance ordinaire du 13 juin 2018, du règlement numéro 008-2018, relatif aux modalités de publication des avis publics.

*« Ce règlement vise à modifier les endroits où seront affichés les avis publics à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement. À cet effet, à compter du 21 juin 2018, les avis publics seront uniquement affichés sur le site Internet de la Régie. »*

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au siège social de la régie, au 100 Place de la Mairie à Saint-Faustin-Lac-Carré, les jours ouvrables du lundi au jeudi entre 8h15 et 16h45 et le vendredi de 8h15 à 12h15, de même que sur le site internet de la Régie au [www.ritl.ca](http://www.ritl.ca) .

Ce règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ à Saint-Faustin-Lac-Carré ce 21<sup>e</sup> jour de juin  
deux mille dix-huit.**



Gilles Bélanger  
Secrétaire-trésorier